ATTESTATION D'ASSURANCE
(Assurance responsabilité civile)

PROMUTUEL
ASSURANCE

Cette attestation est émise à titre d'information seulement et ne confère aucun droit à son détenteur. Cette attestation ne modifie ou n'étend d'aucune façon la couverture du contrat mentionné ci-dessous.

Ce document atteste à : ***(Détenteur de l'attestation)***	**Nom et adresse de l'Assuré désigné :**
A qui de droit **que le contrat d'assurance décrit ci-après a été émis à l'assuré désigné et qu'il est en vigueur jusqu'à la date d'expiration spécifiée.**	TOITURE POLAIRE INC. 4704 Rue Gaboury Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec G3A 1E7

Police n° E3800038399 **Effective du 16/06/2026 au 16/06/2027**

Activité(s) de l'Assuré : Entrepeneur Général, Toiture bardeaux d'asphalte et Goutière

Nonobstant les exigences, termes ou conditions de tout contrat ou document en regard duquel cette attestation peut être émise ou se rapporter, les couvertures décrites ci-dessous sont sujettes à toutes les clauses, exclusions et conditions du contrat. Lorsqu'une limite par période est indiquée, la limite apparaissant en regard de cette couverture peut être diminuée suite au paiement de réclamations.

Type	Garanties	Franchise	Limite
Responsabilité civile des entreprises sur base d'événement incluant : - Responsabilité assumée par contrat - Responsabilité civile de l'employeur - Employés à titre d'assuré - Recours entre coassurés - - -	- Dommages corporels et dommages matériels Incluant risque Produits / Après travaux - Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité - Indemnisation volontaire des frais médicaux - Responsabilité civile locative - Assurance auto des non-propriétaires (F.P.Q. n° 6) ☐ Atteinte à l'environnement : - -	2 500 $ 2 500 $ 2 500 $ 2 500 $	2 000 000 $ Par sinistre 2 000 000 $ Par période 2 000 000 $ Par période 50 000 $ Par accident 500 000 $ Par sinistre 2 000 000 $ Par sinistre Par période
☐ Responsabilité civile globale des chantiers (Garantie Wrap-up) : ☐ Prolongation du risque Produits / Après-travaux			
☐ Responsabilité complémentaire des entreprises – (Umbrella) Dommages corporels et dommages matériels			
☐ Responsabilité excédentaire automobile (F.P.Q. n° 7)			

ANNULATION OU MODIFICATION

☐ En cas d'annulation ou de modification importante du contrat ci-dessus avant la date d'expiration spécifiée, l'Assureur fera parvenir un avis de x jours au détenteur de l'attestation, à l'adresse susmentionnée.

ASSURÉ ADDITIONNEL	ADRESSE
aucun	

Promutuel Les bâtisseur par l'entremise de Boilard Assurance
1800 Ave Industrielle bur. 101
Québec, Qc G3K 1L9

Date : 8 juin, 2026 Représentant autorisé : Julien Latulippe C. d'A. Ass. et CRM